

CONSEIL ŒCUMÉNIQUE POLONAIS **LA RECONNAISSANCE MUTUELLE DU BAPTÊME** **2000**

Rendant grâce au Dieu trine et un, Père, Fils et Esprit Saint, pour les deux mille ans de la Nouvelle Alliance, et pour plus de mille ans de christianisme en Pologne, les Églises soussignées, se référant au travail œcuménique accompli au cours de longues années en Pologne et à travers le monde, aussi bien qu'aux documents que nous avons reçus ensemble (en particulier le document de Lima [BEM], 1982), reconnaissent avec joie et affirment leur ministère baptismal, et attestent :

1) que Jésus-Christ, notre Sauveur, a lui-même institué le sacrement du baptême, et qu'il a ordonné qu'on l'administre (Mt 28,19 ; Mc 16,16). Le baptême est la sortie de l'esclavage (1 Co 10,1-2) qui incorpore [le croyant] en Christ crucifié et ressuscité, et l'introduit à la Nouvelle Alliance ; il est un signe de la nouvelle vie en Christ et de la purification du péché (1 Co 6,11). Il est l'illumination par le Christ (Ep 5,14), la nouvelle naissance (Jn 3,5). Par le baptême, [le croyant] est revêtu du Christ (Ga 3,27). Il est la rénovation que produit l'Esprit (Tt 3,5), la demande adressée à Dieu d'une bonne conscience (1 P 3,21) et une libération qui mène à l'unité en Jésus-Christ, en qui dépasse toute division de classe, de race et de sexe (Ga 3, 27-28 ; 1 Co 12,13).

2) que le baptême est de l'eau et de l'Esprit, qu'il est administré au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; il unit le baptisé au Christ, et les chrétiens les uns aux autres. Il aboutit à l'Église, et établit le commencement de la vie en Christ, dont le but est « la louange de sa gloire » (Ep 1,14).

3) que les baptisés vivant en un même lieu et à une même époque partagent la responsabilité commune de témoigner du Christ et de l'Évangile. Les baptisés vivent pour le Christ, pour son Église et pour le monde qu'il aime, dans l'attente et l'espérance de la nouvelle création de la part de Dieu, et du temps où Dieu sera tout en tous (Rm 8, 18-24 ; 1 Co 15,22-28, 49-57 ; BEM §9). Le baptême en Christ appelle les Églises à surmonter leurs divisions et à manifester de manière visible leur communion.

Les Églises soussignées reconnaissent solennellement la validité du Saint Baptême administré par le clergé de chacune d'entre elles : l'Église évangélique de la Confession d'Augsbourg, l'Église évangélique méthodiste, l'Église évangélique réformée, l'Église catholique, l'Église [vieille-catholique] de Pologne, l'Église vieille-catholique mariavite, l'Église orthodoxe autocéphale de Pologne.

Source :

Irénikon, LXXIII, n°1-2, 2000

documentation-unitedeschretiens.fr